



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 83 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h 30.

Désignation des immeubles :

Lot 4 261 141 du cadastre du Québec.

Nature et effet :

- Permettre une opération cadastrale afin de créer un lot ayant une largeur de ligne avant (étendue de front) de 46.59 mètres. La réglementation exige une largeur de ligne avant d'un minimum de 50 mètres.

Afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, toute personne intéressée pourra s'exprimer par écrit aux coordonnées suivantes :

- Par la poste au 1891 rue Principale, Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0
- Par courriel au mairie@st-cuthbert.qc.ca

Les personnes intéressées pourront aussi se faire entendre par le conseil lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

Donné à Saint-Cuthbert ce quinzième jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier